

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

DOSSIER 1 : Facture **6 points**

DOSSIER 2 : Contrôle chèque **4 points**

DOSSIER 3 : Tenue de la caisse et analyse des ventes **10 points**

3.1 Tenue journal de caisse 7 points

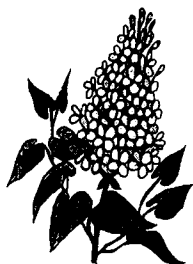
3.2 Analyse des ventes 3 points

DOSSIER 4 : Calcul de coûts **8 points**

DOSSIER 5 : Déclaration de TVA **12 points**

5.1 Tableau de calcul 7 points

5.2 CA3 5 points



FIORA FIORA

SARL au capital de 10 000 €
11, rue de Wasselonne
67100 STRASBOURG

Tel: 03 88 35 48 29
Fax : 03 88 35 48 28
e-mail: fiora@noos.fr

Facture N° : 36

0,5 pt

Date : 2 mai 2006

Le *CARRE MAGIQUE*

12 impasse de l'Ancre

67000 STRASBOURG

1pt

Désignation	Quantité	PU HT	Montant HT	
Location de plantes	4	31,75	127,00	0,5 pt
Jardinières décorées :				
- Bégonias	20	14,40	288,00	0,5 pt
- Hédéra grande taille	10	9,00	90,00	0,5 pt
Préparation des jardinières	0,75	14,00	10,50	0,5 pt
Mise en place	0,75	14,00	10,50	0,5 pt
Enlèvement	0,50	14,00	7,00	0,5 pt
			TOTAL HT	533,00 0,5 pt
			TVA 19,6 %	104,47 0,5 pt
			TTC	637,47 0,5 pt

Règlement : à régler avant le 10 mai 2006 sous escompte de 2 % ou au plus tard le 31 mai sans escompte.
Pénalités de 0,65 % du montant total par mois de retard

Annexe 2 : 4 points

Contrôle du chèque reçu n° 0125 125 12 0.25 pt			
Tireur : <i>Le Carré Magique</i> 0.5 pt			
Facture réglée n° 36 0.25 pt	en date du 02/05/06 0.25 pt		
Éléments contrôlés	Conformité		Justifier les réponses négatives
	Oui	Non	
Concordance entre la somme en chiffres et en lettres	X		0.25 pt
Indication correcte du bénéficiaire	X		0.25 pt
Existence d'une signature	X		0.25 pt
Concordance entre le montant du chèque et les conditions de paiement			Le chèque tient compte d'un escompte de 2 % alors qu'il est daté du 13 mai

1 pt

En cas de non-conformité du chèque, que devez vous faire ?

Adresser un courrier accompagné du chèque en retour . (1 pt)

Annexe 3.1 : 7 points

Journal des recettes

Les montants sont à arrondir au centime d'euro le plus proche

Date	RECETTES			VENTES HT			TVA collectée	
	Espèces	Chèques	Cartes Banc.	Pl. Vertes	Fleurs	Accessoires	TVA 5,5%	TVA 19,6%
05/05	316,48	88,10	143,64	15,60	456,57	45,94	27,87	2,24
	0.25 pt	0.25 pt	0.25 pt	0.5 pt	0.5 pt	0.5 pt	0.25 pt	0.25 pt
TOTAL RECETTES : 548,22				TOTAL VENTES HT: 518,11			TOTAL TVA: 30,11	
			0.25 pt				0.25 pt	

Justification des montants HT :

- Plantes vertes HT : 16,46 / 1,055 = 15,60 0.5 pt
- Fleurs HT: 481,68 / 1,055 = 456,57 0.5 pt
- Accessoires HT:
- 36,44 / 1,055 = 34,54 1 pt
- 13,64 / 1,196 = 11,40 1 pt
- Total HT accessoires : 45,94 0.5 pt

Annexe 3.2 3 points

3.2.1. A partir du ticket de caisse journalier Z-03, quelle est la répartition des ventes pour la journée du 5 mai ?

-	<i>Plantes vertes</i>	<i>3%</i>	<i>0.5 pt</i>
-	<i>Fleurs</i>	<i>87,86%</i>	<i>0.5pt</i>
-	<i>Accessoires 5.5%</i>	<i>6,65%</i>	<i>0.5pt</i>
-	<i>Accessoires 19.6%</i>	<i>2,49%</i>	<i>0.5pt</i>

Cette répartition est -elle calculée :

- sur le montant HT
- sur le montant TTC *1 pt*

Annexe 4

8 points

Commandes par téléphone ou fax

Éléments	Calculs	Montant annuel	
• Frais administratifs	<i>0.05 X 2 X 52</i>	<i>5,20</i>	<i>0.5 pt</i>
• Charges de personnel	<i>18 / 60 X 5 X 2 X 52</i>	<i>156,00</i>	<i>0.5 pt</i>
• Abonnement ligne	<i>36 / 4 X 12</i>	<i>108,00</i>	<i>0.5 pt</i>
• Communications	<i>40 X 12</i>	<i>480,00</i>	<i>0.5 pt</i>
• Amortissement du matériel pour l'usage « commande »	<i>600 X 0,2 X 0,8</i>	<i>96,00</i>	<i>0.5 pt</i>
COÛT ANNUEL		<i>845,20</i>	<i>1 pt</i>

Calcul du coût annuel de passation des commandes par Internet

Éléments	Calculs	Montant annuel	
• Charges de personnel	<i>18 / 60 X 5 X 2 X 52</i>	<i>156</i>	<i>0.5 pt</i>
• Abonnement	<i>34,90 / 4 X 12</i>	<i>104,70</i>	<i>0.5 pt</i>
• Amortissement du matériel pour l'usage « commande »	<i>1 200 X 0,2 / 5</i>	<i>48</i>	<i>0.5 pt</i>
COÛT ANNUEL		<i>308,70</i>	<i>1 pt</i>

Quels sont les critères qui peuvent déterminer le choix entre ces deux méthodes de passation de commande ?

- *Le coût* *1 pt*
- *L'existence d'un site Internet chez le fournisseur* *1 pt*

Accepter toute autre réponse cohérente.

Tableau de calcul de la TVA due au titre du mois d'avril 2006

Libellé	Calculs	Montants arrondis	
TVA collectée 19,6 %	$12\,500 \times 0.196 = 2\,450$	2 450,00	1 pt
TVA collectée 5,5 %	$8\,500 \times 0.055 = 467,50$	468,00	1pt
TVA déductible sur immobilisations	$9\,200 \times 0.196 = 1\,803,20$	1 803,00	1 pt
TVA déductible sur achats de biens et services	$2\,950 \times 0.055 (162,25)$ $+ 5\,900 \times 0.196 (1\,156,40)$	1 319,00	2 pt
TVA à décaisser ou	-	-	
Crédit de TVA	204,35	204,00	2 pts

@ Internet-DGI

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES			
OPERATIONS IMPOSABLES (I.T.)		OPERATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services		21 000 1pt
02	Autres opérations imposables		
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031	
04	Exportations hors CE	0032	
05	Autres opérations non imposables	0033	
06	Livraisons intracommunautaires	0034	
07	Achats en franchise	0037	
08	Régularisations (Important : cf. notice)	0036	
7B	Régularisations (Important : cf. notice)	0039	
B DECOMPTE DE LA TVA A PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206 12 500 0.5pt	2 450 0.5 pt
09	Taux réduit 5,5 %	0105 8 500 0.5pt	467 0.5 pt
9 B			
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	0600	2 917 0.5 pt
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco
TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	1 803 0.5 pt
20	Autres biens et services	0702	1 319 0.5 pt
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])	0058	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %		
24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		3 122 0.5 pt
CREDIT		TAXE A PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	205 0.5 pt
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	205 0.5 pt
28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9989	
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999	
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.		32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du service des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).